

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2022

L'année 2022 a été fortement marquée par la mobilisation de votre association face aux évolutions réglementaires touchant le bâti, avec de très nombreuses réactions de la part des architectes sur les réseaux sociaux. Ces efforts de communication sur la loi Climat & résilience et le nouveau diagnostic de performances énergétiques ont su rallier l'ensemble des grandes associations nationales du patrimoine. Ils commencent à porter leurs fruits.

Les adhérents

Maisons Paysannes de France reste bien vivante. Fin 2022, les adhérents étaient au nombre de 6276 (+1,75%) et les abonnés à la revue de 4432 (+1,07%), dont 485 abonnements simples sans adhésion (-6%, collectivités, bibliothèques, agences d'abonnements, etc.). La tendance à la hausse débutée très nettement en 2021 ne s'est pas démentie mais des efforts restent toujours à faire pour fidéliser les adhérents occasionnels, développer les abonnements et concrétiser l'engagement des "sympathisants" (institutionnels, collectivités, abonnés non adhérents, parrains ou donateurs non membres).

Le système d'adhésion et d'abonnement Yapla mis en ligne depuis deux ans a atteint son rythme de croisière qui requiert néanmoins une surveillance quotidienne assurée par Gilbert Gautier. Yapla assure une bonne fluidité, sans avoir été perturbé par le passage en "année glissante", étant originellement conçu pour cette modalité de fonctionnement.

Nombre d'adhérents fidèles ont de nouveau aidé généreusement notre association par des dons et des formules de cotisations dites « Solidaire » et « Bienfaiteur ». **Que tous soient ici très chaleureusement remerciés de leur soutien.**

Rappelons aussi que, reconnue d'utilité publique depuis 1985, Maisons Paysannes de France est habilitée à délivrer à ses donateurs un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt et peut aussi recevoir des dons et des legs. L'acceptation ou non d'un legs assorti de contraintes est d'ailleurs actuellement à l'étude avec l'accompagnement d'un avocat spécialisé. Un autre legs portant sur des liquidités semble peiner à se concrétiser.

Quels que soient ses moyens, notre association n'est que la résultante de la motivation et de la conviction de ses adhérents et, parmi eux, des bénévoles qui l'animent. Nous sommes tous invités

à faire mieux connaître ce beau réseau entretenu par Maisons Paysannes, où chacun peut aiguïser son regard sur l'architecture rurale et la culture qui la sous-tend, ou se sentir moins seul pour concevoir et mener à bien un projet de restauration.

Les délégations départementales

L'association est avant tout un maillage de délégations actives qui évolue d'année en année, au fil de la reconfiguration des équipes bénévoles disponibles,, régulièrement suivie par Alain Le Page.

Plusieurs centaines de bénévoles répartis sur toute la France assistent les délégués départementaux pour assurer les visites-conseil, plus nombreuses depuis le confinement, accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux, organiser des initiations aux techniques traditionnelles, animer des sorties à la recherche d'éléments patrimoniaux intacts, observer les bonnes restaurations, commenter et expliquer les rénovations préjudiciables au bâti.

Il est difficile de parler des délégations en général tant elles diffèrent. Elles ont cependant toutes vocation à traduire sur le terrain l'esprit de Maisons Paysannes et à s'inspirer des fortes personnalités qui ont forgé cet esprit au fil des années.

Les changements intervenus en 2022

Quatre départements ont changé de délégué : l'Indre, le Lot-et-Garonne, le Loir-et-Cher et la Vendée. À l'occasion de ce changement, le Loir-et-Cher a fait le choix de passer en délégation déclarée.

L'association n'est plus présente en Morbihan qui bénéficiait d'un point accueil ; son responsable ayant cessé son activité pour raison de santé n'est pas remplacé.

Deux personnes de la Martinique et de la Guadeloupe soucieuses de la protection du

patrimoine bâti et de l'habitat traditionnel nous ont contactés, chacune indépendamment l'une de l'autre, mais la même semaine. Elles ne se connaissaient pas ! Des contacts ont été noués, ces personnes ont été mises en relation et plusieurs options sont à l'étude : points d'accueil, deux délégations départementales ou une délégation ultramarine.

Gros plan sur une antenne locale, la délégation de l'Allier

... pour montrer la présence vivante de Maisons Paysannes sur le terrain.

Comme toutes les autres, la délégation de l'Allier, emmenée par François Bidet, s'appuie sur la notoriété de l'association nationale, sur la revue *Maisons Paysannes de France* et sur ses propres activités locales, extrêmement dynamiques, qui prennent différentes formes :

- Visites-conseils, de plus en plus souvent demandées par de jeunes couples qui souhaitent s'engager dans une « restauration de qualité » respectueuse du bâti ancien et de l'écologie (circuits courts). Thèmes les plus fréquemment abordés : l'humidité, avec les ravages des enduits ciment, l'isolation et le confort thermique.
- Journées de démonstration avec, en 2022, une journée pratique sur la chaux en enduit et en revêtement intérieur
- Visites thématiques avec une journée sur les maisons en pans de bois, et la visite d'un chantier à venir et de deux chantiers terminés : trois maisons à pans de bois sauvées.
- Une journée des artisans : organisée tous les deux ans, cette journée réunit des artisans, souvent adhérents de la délégation, qui viennent à la rencontre des particuliers. Conférences et démonstrations ponctuent cet événement.
- La présence à diverses manifestations : JEMA, journées des plantes de Balaine, fête des plantes de Jenzat.
- Un chantier école : la délégation s'est engagée dans le chantier de restauration pédagogique de "la Baronnie", bâtiment ruiné dont l'histoire remonte au XV^e siècle et qui était voué à la démolition. Avec l'aide du Conseil départemental et le partenariat de la Fondation du patrimoine, ce projet de long terme vise à restaurer le bâtiment dans les règles de l'art, avec artisans et bénévoles, et à donner aux travaux une dimension pédagogique. Toutes les étapes du chantier sont présentées au plus grand nombre et documentées (photos, rapports, films). Le financement a été possible grâce aux aides de la

commune, du Conseil départemental et du Club des mécènes de la Fondation du patrimoine de l'Allier. Une souscription a été lancée par la Fondation.

- Une mobilisation locale des acteurs du patrimoine : à l'initiative des délégations bourbonnaises des sept grandes associations nationales reconnues d'utilité publique (le "G7") s'est créée en 2015 l'association Patrimoine Bourbonnais Patrimoine d'Avenir (PBPA). Membre fondateur, Maisons Paysannes de l'Allier y est très active, ayant notamment participé à l'organisation du 1^{er} salon du patrimoine à Moulins qui a fédéré plusieurs dizaines d'associations patrimoine locales et reçu 2000 visiteurs.

Le travail considérable des délégations est en partie relayé par la presse régionale (voir le [panorama de presse](#)) réalisé chaque année par Charles Hendelus grâce à un système de veille internet.

Certaines délégations éditent un bulletin au contenu souvent remarquable. Citons ici le très intéressant bulletin régulier de Maisons Paysannes de Touraine dont [le dernier numéro](#) donne une bonne idée. A souligner aussi tout particulièrement la [revue annuelle](#) de la délégation de la Sarthe qui requiert sans aucun doute une grande mobilisation de moyens et de ressources humaines.

Les délégations enfin sont présentes dans certaines Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture et dans plusieurs Commissions régionales et/ou départementales de la nature, des paysages et des sites (CRNPS et CDNPS).

L'équipe du siège

Comme à l'accoutumée, les administrateurs ont été bien occupés par les activités habituelles et les opérations rituelles qui scandent l'année associative : gestion des adhésions et des abonnements sur la nouvelle plate-forme en ligne ouverte en 2021, publication de la revue, ventes de librairie, concours René Fontaine, salon international du patrimoine, animation des groupes de travail et de réflexion...

Organisation

Compte tenu de la dissémination géographique des administrateurs et des aides bénévoles hors conseil, l'avancement des travaux est suivi chaque semaine par visioconférences.

Le conseil d'administration a siégé huit fois et s'est retrouvé en septembre pour un séminaire de rentrée qui a aussi été l'occasion d'une rencontre avec les scientifiques en charge de la prochaine étude dont Maisons Paysannes est partenaire, qui a pour acronyme ISOLHYBBA (dont l'objectif est de

travailler sur le comportement des façades avec isolation en matériaux biosourcés).

Une longue réorganisation du secrétariat a permis d'aboutir à un binôme très complémentaire avec deux salariées dont l'une, Karima Adaoun, enregistre les 40% d'adhésions et d'abonnements encore payés par chèques, est l'interlocutrice du cabinet comptable, gère les factures entrantes et sortantes, expédie au jour le jour les quelque 200 recueils d'articles et ouvrages commandés en ligne chaque mois et prépare les newsletters et les « actus » du site internet.

Entrée très récemment, Motsa Poposka prend plaisir aux tâches de rédaction et ne craint pas les dossiers administratifs. Elle soutient le secrétariat général, aide aux activités du quotidien et commence à répondre au téléphone. Elle occupe un poste hybride dans lequel elle assurera par ailleurs la coordination des contributions internes à la revue.

Réception des visiteurs au siège

Après l'interruption des rendez-vous en 2020 et 2021, la reprise a été importante, tant pour les demandes de service conseil que pour d'autres questions. La plupart des visites donnent lieu à une adhésion. Toutes ces rencontres sont l'occasion de vendre des recueils d'articles et des revues.

Les représentations

L'association est représentée dans plusieurs instances : Conseil d'administration, Conseil d'orientation et commissions de la Fondation du patrimoine, Projet national terre, Centre de ressources pour le bâti ancien (CREBA), Commission nationale du Patrimoine et de l'architecture, plusieurs ateliers du ministère de la Culture sur le patrimoine dans la transition écologique, dont un en lien avec l'AFNOR, groupe de réflexion d'ICOMOS, Comité des parties prenantes de Valobat.

Animations nationales

Journées européennes du patrimoine

Un défi a été de répondre à une demande tardive du ministère de la Culture qui souhaitait une animation dans les jardins du Palais Royal pour les Journées du patrimoine, dates où chacun est généralement occupé. C'est Jean-Pierre Vermande, formateur et membre de l'équipe d'animation du Lot qui a bien voulu répondre présent, avec l'aide de deux administrateurs. [Beau succès](#) sous les fenêtres du ministère ; la ministre elle-même est venue palper le torchis et quelques responsables du ministère se sont longuement attardés.

Salon du Patrimoine

Comme à l'accoutumée au Salon international du patrimoine culturel, le stand de Maisons Paysannes,

tenu par des bénévoles, n'a pas désempé. Les jeunes architectes et architectes du patrimoine sont venus plus nombreux que jamais pour acheter les recueils d'articles tirés de la revue. Une soixantaine de titres thématiques et géographiques sont proposés à la vente ; un millier de recueils ont été vendus sur les quatre jours du salon.

[Tract et conférences](#) ont marqué le lancement d'une campagne d'alerte sur les menaces des nouvelles politiques publiques pour le bâti ancien : nouveau diagnostic de performances énergétiques (DPE), classement du bâti ancien d'avant 48 parmi les passoires thermiques, massification des économies d'énergie en abandonnant les politiques publiques en faveur du patrimoine, généralisation des isolations inadaptées au bâti ancien.

Madame Brigitte Macron s'est de nouveau attardée sur le stand, en compagnie de Stéphane Bern, et s'est montrée très attentive aux messages de l'association.

La remise des prix du concours René Fontaine a attiré une salle presque comble, avec une nouvelle occasion pour le président de mettre en lumière la campagne d'alerte qui avait débuté.

Les actions en partenariat

Un manifeste pour les candidats à la présidence de la République

Les présidents des sept associations nationales du patrimoine reconnues d'utilité publique (dites le G7) se sont régulièrement concertés depuis deux ans à différentes occasions, notamment à propos de la loi Climat & résilience, et ont répondu aux consultations demandées à plusieurs reprises par des sénateurs et des députés.

Au terme des différentes réunions auxquelles chaque association a contribué en fonction de ses objectifs, les membres se sont accordés en début d'année autour de valeurs communes pour rédiger un manifeste à l'intention des candidats à la présidence de la République.

[Ce texte et le communiqué de presse associé](#) mettent en avant le discours du développement durable dont chacun peut comprendre l'importance dans le contexte actuel.

Une lettre ouverte sur le nouveau DPE et la loi Climat & résilience

Toutes les associations du G7 ainsi que l'association des Architectes du patrimoine ont signé sans réserve [la lettre ouverte](#) rédigée à l'initiative de Maisons Paysannes de France au sujet du nouveau diagnostic de performances énergétiques (DPE) et adressée à M. le ministre de la Transition écologique

et à Mme la ministre de la Transition énergétique. Un communiqué de presse faisant état de cette lettre a été largement diffusé.

Une lettre ouverte sur le photovoltaïque dans les centres historiques

Une [lettre ouverte](#) a été adressée au président de la République à propos du projet de suppression de l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF) sur les panneaux photovoltaïques dans les centres anciens, signée par une quinzaine d'associations dont le G7. Le projet de loi « Production d'énergies renouvelables » aboutit en effet à supprimer l'accord des ABF sur les implantations d'équipements producteurs d'électricité en centres historiques. Les pouvoirs des ABF dans les secteurs protégés sont ainsi remis en cause.

Les interviews de notre président

- Un article en anglais dans [The Connexion](#) relate une interview du président de Maisons Paysannes de France.
- Une interview pour la revue de [la Demeure Historique](#) axée sur les biosourcés est parue dans le numéro de mars 2022.
- A mentionner encore, une interview de Gilles Alglave pour le journal [Le Parisien](#) en vue de faire la une de l'édition nationale sur les passoires thermiques.
- Le président a également été interviewé par le magazine *Qualité Construction* pour un article à paraître.

Des échos, des avis convergents

La Cour des Comptes

Un [référé de la Cour des Comptes](#) sur la politique de rénovation énergétique menée par le gouvernement a été porté à la connaissance de l'association.

La presse

[La presse s'émeut de la situation.](#)

- Un long article est paru dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* pour relater les interviews de la sénatrice du Haut-Rhin Sabine Drexler et de plusieurs acteurs du patrimoine dont Maisons Paysannes de France
- L'article de *Que Choisir* intitulé « Diagnostic énergétique : Un flot d'erreurs très pénalisantes » couvre 6 pages.

A ce jour, une soixantaine de journalistes ont abordé le DPE.

Une commission d'enquête sénatoriale

Une Commission d'enquête sénatoriale vient d'être créée sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, présidée par Dominique Estrosi Sassone. Nous nous réjouissons de la nomination en tant que vice-présidente de [Sabine Drexler qui s'attache à sauver ce qui reste à sauver](#) ; elle reprend l'essentiel de l'argumentaire de Maisons Paysannes de France et conclut : « *il faut modifier la loi et le DPE pour les adapter aux caractéristiques propres du bâti ancien* ».

Le G7 et l'association des architectes du patrimoine ont salué cette étape par [un communiqué](#) à faire circuler sans modération.

Une table ronde au Sénat

La Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a organisé plus récemment, en 2023, [une table ronde](#) intitulée "Quelle transition écologique pour le bâti ancien ?" ([la vidéo](#)).

Les intervenants à cette table ronde ont bien compris et salué le travail des associations du patrimoine et cité plusieurs fois le G7 patrimoine, CREBA et... Maisons Paysannes de France. Il a longuement été question de DPE et de formation.

Nous pouvons remercier très chaleureusement la sénatrice du Haut-Rhin Sabine Drexler qui s'engage sur nos sujets et développe le discours de Maisons Paysannes de France. La mise en lumière des atteintes irréversibles actuellement faites au patrimoine, dont la valeur culturelle, historique, écologique, touristique, économique et sociale n'est plus à démontrer, permettra peut-être de freiner la fièvre législative et réglementaire qui s'est emparée de nos gouvernants.

Le Prix René Fontaine

Le jury de la 37^e édition du Prix René Fontaine - Concours Patrimoine & Architecture de Maisons Paysannes de France s'est réuni en septembre à Paris, à la Société historique et littéraire polonaise sous la présidence de Nathalie Girard.

Soutenu par le ministère de la Culture, la Fondation du patrimoine, le Groupe Terreal, l'Agence Patrice Besse et les chaux de Saint-Astier, ce concours annuel a couronné comme à l'accoutumée des travaux de réhabilitation et/ou d'extension effectués dans les règles de l'art, c'est-à-dire en respectant l'architecture originelle, les techniques et savoir-faire locaux, en utilisant des matériaux éco-responsables et de proximité, et en veillant à une intégration avec l'environnement bâti et paysager.

Les objectifs de ce prix consistent autant à valoriser la dimension architecturale et humaine du projet (propriétaires passionnés, savoir-faire des artisans et des architectes sollicités, qualité des travaux, aides reçues, aventure et histoire du projet...) qu'à sensibiliser les particuliers et les professionnels par des démarches exemplaires qui méritent d'être reconnues, transmises et reproduites.

Le jury était composé de notre président Gilles Alglave, de quatre délégués départementaux, Anne Belhoste-Dugas, Eric Benoit, Patrick Dejust et Florence de Groot, d'administrateurs de l'association nationale, Nathalie Girard, Charles Hendelus et Guy Sallavaud, d'architectes des services des Patrimoines de l'État, des représentants de nos cinq mécènes et d'une architecte enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Les lauréats désignés sont :

Catégorie « bâti ancien et savoir-faire » : six lauréats et un coup de cœur

- Mme Marie-Catherine Marret. Hôtel particulier à 12400 Vabres-L'Abbaye. Dotation de 1500 € remise par l'Agence Patrice Besse
- Mme Marine Canté, SARL CALC. Chapelle à 29670 Taulé. Dotation de 2500 € remise par la Fondation du patrimoine
- M. Philippe Devisme et Mme Agathe Devisme. Hameau de Cauduro à 34360 Babeau-Bouldoux. Dotation de 1000 € remise par la société Terreal
- Sas GOUAS Ecorénovation. Habitat troglodyte à 37510 Savonnières. Dotation de 1000 € remise par la société Saint-Astier
- M. Xavier Fauvain ; Moulin à 50250 Mobecq. Dotation de 2500 € remise par la Fondation du patrimoine
- M. François-Henri d'Hotelans. Logements de vigneron à 69820 Fleurie. Dotation de 2000 € remise par le ministère de la Culture
- M. Valentin Pottier. Ecurie à 53179 Ruillé-Froid-Fonds. Coup de cœur du jury (sans dotation)

Catégorie « bâti ou extension contemporains » : un lauréat

- M. Olivier Baraban, HABA architecture. Médiathèque à 88390 Chaumousey. Dotation de 1500 € remise par l'Agence Patrice Besse.

Cette année encore on peut déplorer l'absence d'un nombre suffisant de dossiers en bâti ou extension contemporains et d'une manière générale le manque de dossiers de candidatures de la part de nos adhérents...

La revue

La revue est une grande vitrine de l'association. Elle est un outil de cohérence et de solidarité entre ses adhérents qui, sur la base de valeurs partagées, font connaître leurs savoirs et leurs savoir-faire, montrent leurs réalisations et échangent leurs bonnes pratiques. Elle est aussi un outil de prospection et de communication avec l'extérieur du cercle des adhérents, avec les parties prenantes de l'association et les autres acteurs du patrimoine.

Son contenu constitué ou recueilli en interne de façon bénévole, se situe dans le champ de l'objet social de l'association tel qu'il est rappelé dans l'ours en 3 points : la sauvegarde des maisons Paysannes traditionnelles et de leurs annexes... la promotion d'une architecture contemporaine en harmonie avec les sites... la protection du cadre naturel et humain des maisons Paysannes et d'une manière générale de l'environnement. Ce contenu doit rester apolitique et non-partisan.

Son contenant (rédaction en chef, maquettage, impression, brochage et routage) est confié à des professionnels dans le cadre de contrats de prestations. La revue est trimestrielle. Elle compte 48 pages brochées et quatre pages de couverture. Sa production est assurée sous le contrôle du conseil d'administration par un comité des rédacteurs, à ce jour constitué de neuf personnes dont la liste est dans l'ours.

Dans l'année 2022, objet du présent rapport, l'association a produit en temps et en heure, ses 4 livraisons saisonnières :

n°223 - printemps 2022, dont le dossier central était consacré aux sols de nos maisons, 4^e façade sur laquelle nous marchons. Ce numéro était le dernier supervisé par Marguerite-Marie Poirier, rédactrice en chef démissionnaire.

n°224 - été 2022. Sans attendre la mise en place d'un nouveau dispositif de rédaction en chef, ce numéro a été réalisé avec les équipes bénévoles en place soutenues par la collaboration temporaire de Simone Esmanhotto et une forte implication de Denise Baccara. Le dossier central très fourni grâce à Henri Pradenc, Philippe Tourtebatte et Jean-Yves Chauvet était consacré à la maison durable.

n°225 - automne 2022, est le premier numéro produit par le nouveau dispositif constitué par la rédaction en chef de Bernard Lechevalier et le nouveau comité des rédacteurs. La fabrication (maquettage, impression, brochage et routage) était cependant encore assurée par les prestataires habituels de manière à respecter nos engagements contractuels. Le dossier central traitait des

menuiseries bois en forme d'éloge du matériau bois et de ses artisans.

n°226 - hiver 2022. Avec la même répartition des tâches que pour le précédent, ce numéro a traité, dans son dossier central, l'amélioration des performances thermiques du bâti ancien. Dans ce cadre, la revue a porté la parole et la position de l'association face à la loi dite Climat & résilience et son funeste DPE dont la stricte application menacerait dangereusement le bâti ancien.

Le renouvellement de l'inscription de notre revue au registre de la Commission paritaire des publications a été obtenu pour 5 ans, au terme d'une procédure complexifiée qui a donné lieu à des pertes d'agrément pour certaines revues. Cette réinscription reçue avec soulagement confirme l'importance de notre revue et permet de bénéficier d'une TVA à taux réduit et surtout d'un tarif de routage très privilégié comparativement à des prix qui seraient difficiles à supporter sans cet agrément.

La formation

De nouveaux documents de présentation de l'offre de formation professionnelle ont été édités, sous forme d'un « 3 volets » de présentation et de deux encarts détaillant les sessions programmées.

Trois sessions de formation professionnelle ont été organisées selon les règles strictes imposées par la certification Qualiopi, à destination du Bureau d'étude en urbanisme « Page 9 », de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et d'une entreprise artisanale.

La réflexion sur la construction d'un parcours de formation interne à l'intention des équipes bénévoles a été initiée avec le Calvados qui servira de délégation test en 2023.

Les réseaux sociaux

Un réseau social à visée professionnelle a fait sa réapparition dans notre communication : LinkedIn.

Réanimé par l'une de nos bénévoles, il a immédiatement trouvé sa communauté, dont une forte proportion de jeunes architectes et professionnels du bâtiment.

L'engagement des abonnés ne se dément pas au fil des semaines, avec un intérêt marqué pour les savoirs et techniques présentés dans les recueils d'articles issus de notre revue.

Les autres réseaux sociaux de Maisons Paysannes gagneront à être animés de façon régulière et stratégique, dès que nos ressources humaines le permettront.

Nos pages Facebook notamment pourraient œuvrer de concert lors des grands événements de l'association. A noter que plusieurs délégations animent leur propre page.

Tous ces outils, comme le récent article paru dans l'édition nationale du journal *Le Parisien*, participent positivement à la notoriété de Maisons Paysannes de France et à la visibilité de ses missions. Ainsi, le chef du service de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a répondu à notre président sur LinkedIn par un message de soutien saluant le « travail remarquable » de Maisons Paysannes.

Le site internet

A la demande expresse et urgente de notre banque, nous avons dû mettre à jour la version logicielle du site internet, faute de quoi la vente des recueils en ligne se serait arrêtée. Or il était plutôt dans les prévisions de longue date de changer de système et de ne plus intervenir sur l'existant devenu très complexe au fil des ans. Comme toute mise à jour lourde, des bugs en ont résulté, réparés les uns après les autres au prix d'un temps incommensurable passé à débusquer les erreurs et à solliciter le prestataire. La gestion des pages des délégations en a été partiellement perturbée. Nous vous présentons nos excuses pour cela. La situation reste grandement à améliorer mais les ressources humaines font cruellement défaut.

Les actions sur la terre crue

Maisons Paysannes de France est représentée dans ce secteur par Henri Pradenc, assisté de Sébastien Weiss et d'Aurélien Cosnefroy.

Au printemps de l'année 2022, Maisons Paysannes de France a adhéré au Projet national terre crue (PN Terre) pour la durée de cette opération, de l'ordre de 5 ans. Initié en 2017, sous l'égide du ministère de la Transition écologique, porté par la confédération de la Construction en terre crue, ce projet de recherche lancé officiellement en septembre 2021 vise à lever les freins culturels, techniques ou assurantiels qui empêchent l'utilisation de la terre crue en construction. A cet effet, une dizaine de réponses ont été proposées à l'appel à projets de l'ADEME intitulé « Soutien à l'innovation dans la construction matériaux bois, biosourcés et géo-sourcés », évaluées en totalité à plus de 7 M€. C'est une illustration de la dynamique existant aujourd'hui dans le secteur de la construction en terre crue, plus particulièrement orientée vers la construction neuve. Participant à cette dynamique, le bâti ancien vernaculaire est étudié par les chercheurs du PN Terre pour produire scientifiquement les

connaissances techniques sur lesquelles asseoir la crédibilité de la construction en terre, en vue d'une reconnaissance de cette dernière comme matériau d'usage courant dans la perspective de rendre possible l'assurabilité des projets de construction.

Des retombées positives sont également attendues au bénéfice de l'ancien, et notre adhésion au PN Terre a été décidée en complément des recherches que nous menons par ailleurs avec l'ADEME pour une meilleure connaissance technique du patrimoine bâti en terre crue.

La confédération de la Construction en terre crue, à laquelle adhère également notre association, a de son côté monté en 2022 un projet intitulé « Terre de Métiers » en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir », lancé par les pouvoirs publics. Doté d'un financement de 189.000 €, ce projet s'insère dans la déclaration d'intention de la Confédération relativement à la transmission de savoir-faire et à la formation. Le comité de pilotage, mis en place en juillet 2022, compte des représentants des structures adhérentes de la Confédération, dont Maisons Paysannes de France.

Il s'agit ici de faire un diagnostic des besoins. Dans une première étape, l'objet a été l'identification des savoir-faire et des compétences requises dans les différents métiers de la construction en terre crue, dans le respect des préconisations des Guides de bonnes pratiques et dans une approche d'obligation de résultat. Un second volet a porté sur l'offre de formation et les modalités de transmission des savoir-faire. Un troisième volet est en cours, intitulé « Plan d'action », qui fera le bilan des manques dans l'offre identifiée et formulera des propositions en vue d'un plan d'action de la Confédération. Une restitution publique est prévue au mois de juin 2023.

Les relations extérieures

L'association a régulièrement échangé avec les associations patrimoniales nationales, était présente dans les colloques, séminaires et visites, et a répondu aux invitations diverses. Jean-Michel Gelly se charge de ces contacts.

Association des Journalistes du patrimoine

Le contact a été renoué avec l'association des Journalistes du patrimoine à l'occasion de plusieurs visites et conférences, notamment sur la scénographie et le montage d'expositions.

INRAP

Notre association était présente à la soirée annuelle de l'Institut national de recherches archéologiques préventives lors de laquelle l'Institut a dévoilé en avant-première des images inédites sur les fouilles de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Jury des prix nationaux

Maisons Paysannes de France est membre du jury de plusieurs prix nationaux :

- **Rubans du Patrimoine** - Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- **Prix des Allées d'arbres** - Sites et Monuments (SPPEF)

Ce prix a pour vocation de promouvoir des actions de préservation, de bon entretien ou de création d'allées d'arbres le long des routes, de rues, de chemins ou de canaux. Les professionnels qui ont croisé leur approche du paysage, de l'arbre, de l'environnement et du patrimoine ont retenu quatre lauréats.

- **Prix du Second œuvre** - Sites et Monuments (SPPEF)

Ce prix a pour objectif de mettre en valeur des actions de préservation ou de restauration de second œuvre (portes, fenêtres, enduits, plafonds, dallage, parquets, etc...)

JPPM

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins ont été créées à l'initiative d'acteurs associatifs et professionnels œuvrant pour la protection et la transmission du patrimoine.

Maisons Paysannes qui fait partie des fondateurs a rejoint le comité de pilotage constitué de Patrimoine-Environnement, Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, Maisons Paysannes de France, Union REMPART, Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural, Petites cités de caractère et Fondation du patrimoine.

Cette manifestation nationale œuvre pour la valorisation de nos territoires ruraux et pour la sensibilisation au patrimoine local. Elle a pour objectif de faire connaître le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels. Parrainée par Carole Gaessler, cette 24^e édition avait pour thème « Etre et renaître ». Lors de la conférence de presse de lancement aux Archives nationales de France, dans les salons de l'Hôtel de Soubise, Gilles Alglave a présenté la restauration de la grange de Saint-Agil et sa réhabilitation en théâtre pour illustrer ce thème. Pour cette édition, 1044 animations étaient programmées partout en France les 25 et 26 juin et près de 90 000 visiteurs étaient partis à la découverte du patrimoine de pays.

Journées juridiques du Patrimoine

La 22^e édition des Journées juridiques du Patrimoine a été organisée par la Fédération Patrimoine-Environnement, association nationale reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement.

Depuis 1998, les Journées juridiques s'emploient chaque année à réfléchir aux problèmes posés par la préservation du patrimoine et du paysage et aux moyens juridiques et réglementaires qui permettraient de conserver cet héritage culturel et naturel, de le mettre en valeur dans une perspective durable et de contribuer à son développement. Cette édition était intitulée « Droit au patrimoine : place à l'imagination ! ». Deux moments ont composé la journée : un temps pour la rétrospective de l'année juridique écoulée et un temps d'approfondissement : « Vers des agglomérations sans coeur ? La mairie et l'église doivent rester au milieu du village. »

COFAC

Notre association est présente depuis plusieurs années aux "rencontres culture" de la Coordination des Fédérations et associations de culture et de communication qui se tiennent au Conseil économique, social et environnemental.

CAUE

Les délégations de Maisons Paysannes de France entretiennent des relations régulières avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de leurs départements.

L'association nationale est en contact régulier notamment avec le CAUE d'Ile-de-France qui organise colloques, échanges et formations.

Elle est également en lien avec le CAUE de Seine-et-Marne qui propose les ateliers "Arboformations" pour présenter les différents textes de lois permettant de protéger les arbres d'agrément contre les abattages et les dégradations dans les communes (à destination des élus, employés communaux, professionnels du patrimoine bâti et arboré, associations).

Les actions sur la pierre sèche

Claire Cornu continue d'œuvrer régulièrement en faveur de la pierre sèche par des conférences, webinaires, communications, articles, entretiens, conseils, tant en région qu'à l'international (écoles d'architecture d'Agadir et de Tunis, association des géographes tunisiens). La demande est exponentielle notamment depuis l'inscription de *l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques* à l'UNESCO (candidature à huit pays

obtenue en 2018, dont elle avait été à l'initiative dès 2010) et la mise à l'honneur de ce système constructif dans la Convention européenne du paysage en 2019. Les appels sont croissants avec de nombreuses structures (parcs naturels régionaux, conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, collectivités territoriales ou locales, syndicats professionnels, centres de formations, chambres d'agriculture, lycées professionnels, associations) tout autant que divers et variés avec des professionnels, des particuliers et des étudiants. Claire a co-organisé les journées pierre sèche en baie du Mont-Saint-Michel en mai, la représentation de la pierre sèche aux Journées européennes du patrimoine au Palais Royal en septembre et, en collaboration avec la Société internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche, elle prépare le XVIII^e congrès international en Vaucluse, dans le Lubéron : cet événement aura lieu pour la seconde fois en France (elle avait porté la candidature du village de Goult lors du congrès précédent en 2021 en Croatie).

Conclusion

L'ensemble de ces actions ne pourrait être assuré sans la contribution d'environ 400 bénévoles qui mettent à disposition des compétences très diversifiées et offrent quelque 40 000 heures de travail chaque année au service de notre cause commune.

Et bien peu aurait pu être réalisé sans le soutien de tous ceux dont le nom ne figure pas dans ce rapport qui ne pouvait évoquer toutes les facettes des missions de Maisons Paysannes. **Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.**

Restaurer ce patrimoine qui nous occupe c'est le faire vivre et revivre pour répondre aux enjeux et aux besoins de notre époque.

Adhérents, faites-nous partager vos attentes, nous sommes à votre écoute et nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'administration